

Douze organisations lancent une initiative pour une meilleure prise

Elles réclament plus de personnel, mieux qualifié, pour s'occuper des aînés.

EMMANUELLE DREYON

«Il ne suffit pas qu'une personne soit lavée et nourrie pour qu'elle ait une vie digne.» C'est en ces termes qu'Eric Boekholt, membre de l'Association genevoise d'animateurs socioculturels auprès des personnes âgées, résume l'initiative cantonale présentée par douze associations, partis politiques et syndicats.

L'initiative, lancée hier à l'occasion de la Journée internationale de la personne âgée, se donne pour objectif d'améliorer la prise en charge des résidents des EMS. Les initiants se basent sur les

Tribune de Genève
02/10/04 (scan + ocr)

conclusions de l'outil de calcul PLAISIR® pour réclamer que les responsables d'établissements médico-sociaux (EMS) affectent «à la prise en charge des pensionnaires le personnel nécessaire en nombre et en qualification pour assurer la totalité des prestations».

Réclamer des soins optimaux

Cette Planification informatisée des soins infirmiers requis (PLAISIR®) est une méthode importée du Canada; elle est appliquée dans le canton depuis le mois de janvier 2000. Yves Mugny, du syndicat Syna, précise

que cette méthode ne «correspond pas à des soins optimaux, mais prévoit toutefois d'assurer un bien-être et une sécurité convenables; or aujourd'hui, les normes défendues par PLAISIR® ne sont assurées dans le canton qu'à 83%.» Un chiffre qu'Yves Mugny juge insuffisant, «d'autant plus que PLAISIR® est une notion qui ne prend pas en compte certains soins comme l'ergothérapie, la physiothérapie, ou encore les troubles psychiatriques». Raison pour laquelle les initiants n'ont pas souhaité inscrire dans le libellé de l'initiative les principes édictés par cette méthode canadienne.

Reste que pour René Ecuyer, «demander simplement que le 100% des soins soient assurés, ce

n'est pas du luxe; ces gens ont travaillé toute leur vie, ils se sont sacrifiés, c'est un droit que nous leur devons»,

La dernière maison

Quant à Raoul Schrumpf, de l'AVIVO, il tient à rappeler que la situation dans les EMS est toujours plus difficile pour le personnel: «Grâce au développement de l'aide à domicile, les personnes âgées arrivent de plus en plus tard dans les EMS; les cas à traiter sont donc toujours plus lourds pour le personnel. Il ne faut pas oublier que l'EMS est souvent le dernier logement d'une personne âgée; elle mérite d'être entourée.»

Les initiants ont quatre mois, depuis hier, pour récolter les 10 000 signatures requises. •

Les lits en chiffres

Actuellement, on dénombre dans le canton 51 établissements médicosociaux. Soit, au total, 3284 places; 80% des résidents ont plus de 80 ans. Le prix moyen de la pension journalière en EMS, facturé au résident, est d'environ 200 francs. Chaque année, un tiers des lits se libèrent et les EMS accueillent entre 900 et 1000 nouveaux arrivants. Michel Gónczy, directeur de l'Action sociale au Département de l'action sociale et de la santé, explique: «D'ici à 2010 et en prévision du vieillissement de la population, notre ambition est de créer au minimum 600 places et au maximum 1000.» Pour répondre à la demande, 22 créations d'EMS

sont envisagées. Parmi eux, La Châtelaine à Vernier, Les Pins au Grand-Saconnex et De La Rive à Onex (soit en tout 195 nouvelles places) font l'objet d'un projet de loi adopté par le Grand Conseil. Leur construction peut donc d'ores et déjà commencer.

Sur les 51 EMS existants, nombre d'entre eux devraient être rénovés, voire agrandis. Certains prévoient au contraire de réduire le nombre de places en raison de la suppression des chambres doubles. Peu demandées, la moitié de ce type de places devrait disparaître, soit environ 250 places en moins.

M. P.

Source: DASS, 31 décembre 2003